

Richard Cohen

DIRECTEUR, BILAN CONSEILS

« Pour vous apporter des conseils adaptés à vos besoins en assurances privées et professionnelles, Richard Cohen et son équipe se tiennent à votre disposition. »



Vous partez à l'étranger : assurez-vous

Vous préparez vos vacances ou votre expatriation, et vous n'avez pas envie de penser que quelque chose pourrait mal se passer. C'est pourtant une possibilité à laquelle il faut être préparé : les risques concernent votre bien-être, mais aussi vos biens.

LA SANTÉ

Si vous tombez malade, avez un accident, ou avez besoin d'une évacuation sanitaire alors que vous vous trouvez à l'étranger, les frais sont à votre charge ou à celle de votre organisme d'assurance, pas à celle du consulat ou de l'ambassade. Alors vérifiez bien la couverture et la validité de votre contrat d'assistance rapatriement et de votre assurance maladie. Vous pourriez avoir à souscrire une assurance voyage spécifique. Si vous allez dans un pays membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou en Suisse, vous pouvez demander la carte européenne d'assurance maladie. Hors UE, les recommandations dépendent de la durée de votre séjour

[Les conseils de France Diplomatie sur la santé à l'étranger](#)

LES BAGAGES

Statistiquement, si vous prenez souvent l'avion, il y a un risque que vous ayez un jour un problème avec vos bagages (volés, perdus, endommagés, retardés...). Vous pouvez prendre plusieurs précautions pour réduire ces risques, mais l'idéal reste de souscrire une assurance voyage prenant en compte la perte et le vol des bagages. Et pour vous faciliter la tâche en cas de souci, faites la liste de ce qui se trouve dans votre valise et conservez autant que possible les factures des objets transportés, elles vous seront utiles si vous souhaitez obtenir un remboursement. Sachez aussi que ce n'est pas l'aéroport qui est responsable, mais la compagnie aérienne.

[Vol, perte, retard : pourquoi il faut assurer ses bagages](#)

L'ANNULATION

Encore une possibilité désagréable que l'on n'a pas envie de considérer lorsqu'on prépare son voyage, mais peut-être serez-vous forcé d'annuler pour l'une ou l'autre raison. Outre la déception de ne pas partir en vacances alors que vous les attendiez tellement, la perte de l'argent déboursé pour les diverses réservations n'aide pas à garder le moral ! Souscrire une assurance annulation peut aider, mais faites bien attention aux cas prévus et lisez les conditions générales de vente. Même avec la meilleure des assurances, vous ne serez pas couvert si vous n'avez pas une bonne raison pour annuler, par exemple si vous voulez simplement changer de destination.

[L'assurance annulation : comment ça marche ?](#)

LES ASSURANCES COMPRISES DANS LA CARTE BANCAIRE

Peu de personnes prennent le temps de lire les petits caractères lorsqu'elles signent un contrat, et pourtant, ils regorgent d'informations utiles ! Il serait dommage de souscrire une assurance supplémentaire et de découvrir plus tard que vous étiez en fait déjà couvert pour ce désagrément en particulier grâce à votre carte bancaire. Par exemple, avec une Visa classique ou assimilée, vous pouvez être assuré, vous et votre famille, en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident à bord d'un transport public ou d'une location de voiture. Elle offre aussi une assistance voyage et médicale (rapatriement, protection juridique, prise en charge des soins...).

[Tout savoir sur les assurances et l'assistance des cartes bancaires](#)

Pour plus d'informations, visitez notre site

[J'y vais](#)



01 43 78 15 17



134 avenue de versailles richard.cohen@bilanconseils.com
75016 Paris



[Voir dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)